



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 19 novembre 2009** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT.
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD

Membres Absents :

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le 19/10/2009 : un arrêté déclarant sans suite le marché relatif à la mission d'assistance pour une étude des aménagements cyclables sur le territoire du Grand Dijon dans le cadre du schéma directeur vélo
- le 19/09/2009 : un arrêté déclarant sans suite le marché relatif aux travaux liés aux modes alternatifs à la voiture individuelle.

- le 02/10/2009 : un arrêté déléguant au Président la fixation des tarifs de vente de la carafes « la Dijonnaise »
- le 22/09/2009 : un arrêté désignant M. GERVAIS comme président aux commissions de Partenariat public-privé
- le 17/09/2009 : un arrêté désignant la participation avec voix consultative aux commissions de service public lors de la procédure de délégation de service public de fourrière automobile, de Mme DRIEZ Amélie
- le 10/09/2009 : un arrêté désignant la participation avec voix consultative aux commissions de service public lors de la procédure de délégation de service public de fourrière automobile, des personnes suivantes : MBUATOIS André, Mme CANAUX Martine, Mme COIRAL Aurélie, M. GOICHON Stéphane, Mme SAUDE Vanessa
- le 10/09/2009 : un arrêté désignant M.GERVAIS comme président de la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile
- le 24/08/2009 : un arrêté désignant le cabinet d'expertise CPA EXPERTS pour procéder à une expertise concernant les détériorations se produisant sur les 50 nouveaux caveaux préfabriqués du cimetière du hameau de Mirande et de lui régler la somme de 1528,95 € HT

Conventions

- Avenant n°3 au contrat de valorisation des déchets d'emballages ménager barème D (N°CL021003) ADELPHE S
- le 17/08/2009 : une convention précisant le soutien du Grand Dijon à Atmosf'Air Bourgogne pour l'exercice 2009, passée avec ATMOSF'AIR Bourgogne
- le 07/09/2009 : un contrat d'objectifs et de moyens, passé avec SAS Dijon première
- le 30/06/2009 : une convention de crédit Long terme multi index, passée avec la Caisse régionale de crédit agricole de champagne bourgogne

Marchés

- le 27/10/2009 : un Marché n° 09-33 passé avec la société ALSTOM relatif au matériel roulant destiné aux agglomérations Brestoise et Dijonnaise : conception, fabrication, livraison et prestations afférentes pour un montant de 65 535 972,00 € HT (Tranche ferme part Grand Dijon).
- le 08/10/2009 : un avenant n°2 au marché 08-41 passé avec le Cabinet MATHARAN / PINTAT / RAYMUNDIE Associés relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique dans le cadre du projet de la réalisation du TCSP. L'avenant modifie le cadre obligatoire des prix de certaines missions.
- le 12/10/2009 : un Marché n° 09-30 passé avec le Groupement PTV FRANCE / ED INSTITUT relatif à la réalisation d'une enquête téléphonique sur les déplacements des ménages pour un montant de 116 400,00 € HT (Tranche Ferme : 116 400€ HT / Tranche Conditionnelle : 20 880€ HT sous réserve d'affermissement).
- le 05/10/2009 : un Marché n° 09-29 passé avec la société LRQA FRANCE relatif aux mesures vibratoires des premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant estimatif de 67 590,00 € HT.
- le 18/09/2009 : un avenant n°1 au Marché 06-46 passé avec la société URBANIS relatif à la mise en place d'une équipe opérationnelle de reconquête du parc privé pour un montant de 31 772,58 € HT. L'avenant prolonge la durée du marché
- le 16/09/2009 : un acte de sous-traitance au marché 08-14 passé avec la société BLUE POINT relatif au lot 26 des travaux de construction de la piscine olympique : Bassins mixtes préfabriqués. Titulaire du marché : A&T EUROPE. Pour un montant de 160 000,00 € HT.
- le 16/09/2009 : un avenant n°3 au marché 07-67 passé avec la société L'EAU PURE SA relatif au lot 8 des travaux de construction de la piscine olympique : Animation aquatique. L'avenant modifie l'indice du CCAP.
- le 09/09/2009 : un acte de sous-traitance au Marché 07-58 passé avec la société MALEC Entreprise relatif au lot 1 des travaux de construction de la piscine olympique : terrassements, fondations, gros œuvre Titulaire du marché : Groupement C3B / EDI. Pour un montant de 9 480,00 € HT.
- le 04/08/2009 : un avenant n°1 au Marché 09-08 passé avec la société TRANSITEC (en groupement avec SETEC International) relatif au 1 lot des études de mobilité urbaine : Réalisation d'un schéma directeur de la mobilité urbaine. L'avenant modifie le délai d'exécution du marché.
- le 01/09/2009 : un Marché n° 09-28 passé avec GROUPAMA : Marché complémentaire au Marché 08-32 relatif au lot 5 des assurances du Grand Dijon : Flotte automobile pour un montant de 3 848,36 € TTC / an.
- le 12/08/2009 : un Marché n° 09-27 passé avec le Groupement GIRUS / CALIA Conseil / Cabinet MATHARAN (sous-traitant) relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "réseaux" dans le cadre de la création de deux lignes de tramway pour un montant de 687 800,00 € HT.
- le 12/08/2009 : un Marché n° 09-26 passé avec la société SODIFALUX relatif au lot 1 du Marché de prestation de la communication de chantier dans le cadre du projet des deux premières lignes de tramway : Fabrication des supports de signalisation, de signalétique et d'information liées aux travaux du tramway pour un montant de 255 810,00 € HT (Marché à bons de commande).
- le 12/08/2009 : un Marché n° 09-25 passé avec la société ADREXO relatif au lot 2 du Marché de prestation de la communication de chantier dans le cadre du projet des deux premières lignes de tramway : Diffusion de tous les documents de communication et d'information liés aux travaux du tramway pour un montant de 104 723,00 € HT (Marché à bons de commande).
- le 12/08/2009 : un Marché n° 09-24 passé avec la société GMC CONSULT relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "voies ferrées" dans le cadre de la création de deux lignes de tramway pour un montant de 45 000,00 € HT (Marché à bons de commande).
- le 04/08/2009 : un avenant n°1 au Marché 09-01 passé avec la SEMAAD relatif au Marché d'assistance et de conduite d'opération pour la réalisation d'un dépôt.

- le 12/08/2009 : un Marché n° 09-23 passé avec le BUREAU-VERITAS relatif à la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement relatif au centre de maintenance mixte bus / tramways de l'agglomération dijonnaise et d'une étude de bruit pour un montant de 18 125,00 € HT.

Marchés à procédures adaptées

- le 05/10/2009 : un MAPA n° MA 09-57 passé avec la société SEMAPHORES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT relatif à la mission d'assistance à la conception, l'organisation et à l'animation des secondes rencontres de l'habitat du Grand Dijon pour un montant de 17 050,00 € HT.
- le 05/10/2009 : un acte de sous-traitance au MAPA MA 09-33 passé avec la société TECHNI SERVICE INDUSTRIE (TSI) relatif aux études, à la fabrication et au montage de deux trémies d'évacuation des mâchefers pour les deux fours d'incinération. Titulaire du Marché : ATRM. Pour un montant de 17 200,00 € HT.
- le 05/10/2009 : un MAPA n° MA 09-56 passé avec la société DIGITAL CONCEPT : Marché Subséquent 3 à l'Accord Cadre 09-14 relatif au lot 1 des actions de communication du Grand Dijon : Conception graphique, pré-press. Objet du MAPA : Convention Grand Dijon / Ville de Dijon / Université pour un montant de 1 992,00 € HT.
- le 05/10/2009 : un MAPA n° MA 09-55 passé avec la société GRAPH LAND : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-51 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon pour un montant de 4 789,50 € HT.
- le 05/10/2009 : un MAPA n° MA 09-54 passé avec la société ICO : Marché subséquent 9 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Dépliant centre de maintenance pour un montant de 325,00 € HT.
- le 21/10/2009 : un MAPA n° MA 09-53 passé avec la société AID OBSERVATOIRE relatif à la réalisation d'un diagnostic territorial préalable à la mise en place d'une opération urbaine collective / FISAC pour un montant de 29 900,00 € HT.
- le 16/09/2009 : un avenant n°2 au MAPA MA 08-45 passé avec la société GRAHAL relatif à l'inventaire du patrimoine d'intérêt local dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme de Dijon pour un montant de 5 600,00 € HT.
- le 16/09/2009 : un avenant n°2 Bis au MAPA MA 08-03 passé avec la société MUTATIONS relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pilotage et conduite des procédures réglementaires dans le cadre du projet de TCSP.
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-52 passé avec la société GRAND FORMAT : Marché Subséquent 1 à l'Accord Cadre 09-17 relatif au lot 4 des actions de communication du Grand Dijon : Impression en grand format. Objet du MAPA : Carteculture étudiants 2009/2010 : affiche et bache pour un montant de 1 580,00 € HT.
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-51 passé avec le GROUPE DICOLOR : Marché Subséquent 3 à l'Accord Cadre 09-16 relatif au lot 3 des actions de communication du Grand Dijon : Reprographie, impression numérique et façonnage de documents. Objet du MAPA : Plaquette d'information GS Trémouille pour un montant de 48,40 € HT.
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-50 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : Marché Subséquent 8 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Flyers info circulation pour un montant de 1 000,00 € HT
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-49 passé avec la société SPRINT : Marché Subséquent 7 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Invitation acquisition dépôt pour un montant de 412,00 € HT.
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-48 passé avec la société ICO : Marché Subséquent 6 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Déclinaison Carteculture étudiants 2009/2010 : cartes, affichettes et billets pour un montant de 2 032,00 € HT.
- le 09/09/2009 : un MAPA n° MA 09-47 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : Marché Subséquent 5 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Cartes Grand Dijon / CCAS pour un montant de 80,00 € HT.
- le 08/09/2009 : un MAPA n° MA 09-46 passé avec la société LOCATRAX relatif à la fourniture d'un engin de manutention de type télescopique pour le centre de tri de déchets ménagers pour un montant de 57 277,00 € HT (Variante + Options).
- le 04/08/2009 : un MAPA n° MA 09-45 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché subséquent à l'Accord Cadre 08-50 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D pour un montant de 6 500,00 € HT.
- le 04/08/2009 : un MAPA n° MA 09-44 passé avec la société VIRTUEL CITY : Marché subséquent à l'Accord Cadre 08-50 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D pour un montant estimatif de 36 000,00 € HT.
- le 01/09/2009 : un MAPA n° MA 09-43 passé avec la société SOBECA relatif aux aménagements pour arrêts de bus et mobiliers urbains pour un montant de 116 220,00 € HT.
- le 04/08/2009 : un MAPA n° MA 09-41 passé avec la société ICO : Marché Subséquent 4 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot 2 des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Plaquettes d'information travaux pour un montant de 1 768,00 € HT.
- le 23/07/2009 : un MAPA n° MA 09-39 passé avec la société ICO : Marché Subséquent 3 à l'Accord Cadre 09-15 relatif au lot des actions de communication du Grand Dijon : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Cartelettes horaires SNCF / Grand Dijon pour un montant de 863,00 € HT.

Contentieux

- le 26/10/2009 : un arrêté décidant de régler à Maître BRULTET la somme de 418,60€ TTC pour l'affaire Grand Dijon contre DAHAOUI.
- le 26/10/2009 : un arrêté désignant Maître LE GOFF pour procéder à des mises sous scellés VRD et éclairages publics
- le 26/10/2009 : un arrêté décidant de régler à Maître LE GOFF la somme de 180,80 € TTC pour l'affaire Grand Dijon contre Franck CHEVALIER.
- le 19/10/2009 : un arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Messieurs Youssef BENAYOUCHE et Salim EL AMCHAOUI, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par des personnes chargées d'une mission de service public en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 19/10/2009 : un arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Damien DE CARVALHO, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages subis par une personne chargée d'une mission de service public en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 19/10/2009 : un arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Samir TEKERESSINE, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages et menaces subis par une personne chargée d'une mission de service public en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 19/10/2009 : un arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Messieurs Miloud ZAHAF et Mohammed AHABBAD, en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages et menaces subis par des personnes chargées d'une mission de service public en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 21/09/2009 : un arrêté décidant de régler à Maître LE GOFF la somme de 722,40 € TTC pour l'affaire Grand Dijon contre CHEVALIER Anthony.
- le 21/09/2009 : un arrêté décidant de régler à Maître LE GOFF la somme de 723,28 € TTC pour l'affaire Grand Dijon contre CHEVALIER Franck.

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
18/05/2009	Monsieur Christophe MEHR	E-D1-21	15	149,00 €
18/05/2009	Madame Jocelyne PETIT	E-01-01-004	50	3 691,00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Madame Véronique LAPLANTE	E-D1-25	15	149,00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Madame Véronique LAPLANTE	E-D1-26	15	149,00 €
20/05/2009	Monsieur Christian JAVELLE et Madame Véronique LAPLANTE	E-D1-27	15	149,00 €
20/05/2009	Madame Denise MONIN	E-D1-23	15	149,00 €
22/05/2009	Madame Brigitte PETIT-REY	I-C1-1	30	1 178,00 €
25/05/2009	Monsieur Joaquim DE SOUSA	E-D1-22	15	149,00 €
29/05/2009	Monsieur Jean-Claude MAGAIN	E-02-06-015	6	344,00 €
08/06/2009	Monsieur Paul SPRENGNETHER	E-D1-24	15	149,00 €
11/06/2009	Monsieur Daniel GIBASSIER	E-D1-28	15	149,00 €
15/06/2009	M. Louis DUPAQUIER et Mme. Bernadette CLEMENCET	E-D1-29	15	149,00 €
16/06/2009	Madame Vanessa ASCLAR	E-D1-30	15	149,00 €
22/06/2009	Madame Paulette NAIGEON	E-D1-31	30	296,00 €
22/06/2009	Monsieur Didier LOURDAULT	I-C1-4	30	1 178,00 €
25/06/2009	Madame Marcelle ABS	C-E-26	15	341,00 €
25/06/2009	Monsieur Alain GIRAUD	E-D1-32	15	149,00 €
26/06/2009	Madame Monique FORELLE	E-01-00-005	50	2 730,00 €
29/06/2009	Madame Jeanine GAUTHIER	E-D1-33	15	149,00 €
02/07/2009	Monsieur Vincent MIGET	I-L-9	15	589,00 €
06/07/2009	Monsieur Serge LELEU	I-C1-6	15	589,00 €
09/07/2009	Monsieur Robert DARRE et Madame Monique DARRE	E-D1-34	30	296,00 €

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
16/07/2009	Monsieur Patrick CEFAÏ	E-D1-35	15	149,00 €
16/07/2009	Monsieur Nicolas SAUNOIS	E-02-04-032	6	344,00 €
22/07/2009	Madame Edith PORTERET	E-D1-36	15	149,00 €
22/07/2009	Madame Evelyne FLAMMARION	E-D1-37	30	296,00 €
25/07/2009	Madame Jeanine JACQUOT	E-D1-39	15	149,00 €
24/07/2009	Madame Elisabeth QUENOT	E-D1-38	15	149,00 €
27/07/2009	Madame Colette DIDIER	E-D1-40	30	296,00 €
27/07/2009	Monsieur Maurice TIERCIN et Monsieur Christian TIERCIN	E-D1-41	30	296,00 €
27/07/2009	Madame Colette ARGENTON	E-D1-7	15	149,00 €
27/07/2009	Monsieur Roger JEANDEL	E-D1-42	15	149,00 €
30/07/2009	Monsieur Daniel DIMARY et Madame Renée DAMERON	E-D1-43	15	149,00 €
03/08/2009	Madame Nicole BAVEREL	E-D1-44	30	296,00 €
05/08/2009	Madame Sandrine MESNIL-ROCHEFRETTE	E-D1-45	15	149,00 €
05/08/2009	Madame Ghislaine BARRAND	E-D1-46	15	149,00 €
06/08/2009	Madame Arlette LOICHOT	E-D1-47	15	149,00 €
07/08/2009	Madame Ginette MARECHAL	E-D1-48	15	149,00 €
21/09/2009	Madame Sandrine CATHERINET	2-I-C1-8	15	589,00 €
29/09/2009	Madame Danièle CARRE	2-C-E-27	30	680,00 €
28/09/2009	Monsieur Pierre POTARD	2-I-E1-1	15	589,00 €
23/09/2009	Madame Yvette MOUFFRANC	2-E-D1-5	50	493,00 €
28/09/2009	Madame Vingenzina GODILLOT	2-E-D1-58	50	493,00 €
02/10/2009	Madame Myriam CUELLE	1-O-01-00-032	6	376,00 €
18/09/2009	Monsieur Gilbert GALLOIS	2-E-D1-57	30	296,00 €
16/09/2009	Monsieur René VITTOZ	2-E-D1-56	15	149,00 €
14/09/2009	Monsieur Bruno GIOFFREDI	2-E-D1-55	15	149,00 €
14/09/2009	Madame Isabelle VACHON	2-I-L-1	15	589,00 €
11/09/2009	Monsieur Michel DESSAGNE	2-E-D1-8	15	149,00 €
14/09/2009	Monsieur Christian JADEL	2-E-D1-53	30	296,00 €
16/09/2009	Madame Hélène KEPINSKI	2-E-D1-54	50	493,00 €
11/08/2009	Monsieur Philippe VERNILLET	2-I-C1-5	15	589,00 €
13/08/2009	Monsieur Nicolas GROUHEL et Mademoiselle Félicie MEHL	2-E-D1-49	15	149,00 €
17/08/2009	Madame Annick BELIN	2-E-D1-50	15	149,00 €
18/08/2009	Madame Lucette MUGNERET	2-C-A-24	15	341,00 €

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Débat d'orientations budgétaires pour 2010

En application des articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil ont engagés le débat d'orientation budgétaire.

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Augmentation de capital de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération dijonnaise (SPLAAD) en vue de l'intégration des communes de Chenôve et de Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de prendre acte de l'augmentation de capital de la SPLAAD d'un montant de 55 000 € réservée aux communes de Chenôve et de Talant ;
- de prendre acte des modifications statutaires en résultant ;
- de d'autoriser Monsieur Pierre PRIBETICH, représentant le Grand Dijon, à prendre part au vote de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 14 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Avenant n°1 au marché 2008-29 Lot 1: Assurance Responsabilité Civile souscription d'une assurance responsabilité civile détenteur de sources ionisantes à des fins industrielles utilisées dans le cadre de l'UIOM

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 08-29 avec la compagnie d'assurances MMA
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Avenant n°1 au marché 2008-31 Lot 3 : Dommages aux biens bâtiments : adjonction du site de Bretenière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 08-31 avec la compagnie d'assurances MMA;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Complexe funéraire - Tarifs des concessions pour 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'administration à la Maison de l'Environnement, de l'Architecture, du Paysage et du Cadre de Vie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner M. Jean MARECHAL en remplacement de M. Michel VISTEAUX, pour représenter ICOVIL au Conseil d'administration de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Nomination d'un représentant du Grand Dijon au Conseil d'administration du Lycée Charles de Gaulle à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner Monsieur Alain MILLOT pour représenter le grand Dijon au sein du Conseil d'administration du Lycée Charles de Gaulle de Dijon

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Renouvellement du contrat du Responsable Développement économique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le Président à signer un contrat pour maintenir en fonction le responsable du Développement économique du GRAND DIJON à compter du 1er décembre 2009 et pour une durée indéterminée ;
- de fixer la rémunération de l'emploi par référence à la grille des administrateurs territoriaux, auquel s'ajoute le régime indemnitaire applicable aux agents titulaires de ce cadre d'emplois (IFTS et PRAC).

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement d'un chargé de mission pour la Direction des systèmes d'information

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel à temps plein en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1er décembre 2009, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission mutualisation et projets transversaux à la Direction des systèmes d'information ;
- de fixer la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs principaux territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME LGV Rhin-Rhône - Proposition de motion commune entre le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or et la Communauté de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le texte de la motion présentée.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME LGV Rhin-Rhône - Convention relative au financement et à la réalisation d'études de projet, d'aménagement et d'acquisitions foncières pour la seconde phase de la branche Est

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention relative au financement et à la réalisation d'études de projet et d'aménagement ainsi que d'acquisitions foncières pour la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône à intervenir entre l'ensemble des partenaires de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et ses annexes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budget des exercices concernés

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Rénovation urbaine - Suivi opérationnel et financier de la convention du Grand Dijon - Appel d'offres - Choix du prestataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à COTEBA le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Ordonnancement / Pilotage et Coordination) pour la planification, le suivi des opérations et l'organisation du reporting auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet de rénovation urbaine du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout acte utile à son exécution ;
- **de dire** que les crédits correspondant au soutien mobilisable par la Communauté en faveur de cet outil feront l'objet d'inscriptions budgétaires pour les années 2010 et 2011 ;
- **de mandater** le Président afin de solliciter les participations financières de la Caisse des dépôts et du Conseil régional de Bourgogne, respectivement 30 % chacun du coût global.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Convention de rénovation urbaine d'agglomération - Programmation 2009 - Demande de subvention - Participation financière du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au titre de la programmation 2009, et conformément aux engagements pris par la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de la convention ANRU, les subventions suivantes au bénéfice des :

Villes de :

- Dijon : 30 000 €
- Chenôve : 652 860 €
- Talant : 56 000 €

Bailleurs publics :

- ORVITIS (ex OPH 21) : 192 531 €
- OPAC : 31 533 €
- SCIC : 44 971 €

- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours et des budgets futurs

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat et Logement : Commune de Magny-sur-Tille - Nouveau quartier d'habitat : demande de co-financement pour l'élaboration du dossier de création de la ZAC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à la commune de Magny-sur-Tille, une subvention de 35 000 € pour la réalisation des études relatives à l'élaboration du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de son nouveau quartier d'habitat ;
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget des exercices 2009 et successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de fonds de concours, telle qu'annexée à la présente délibération et précisant les modalités d'exécution de cette décision ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Rapport sur le cadre d'intervention de la Politique de la ville sur le Grand Dijon en 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport d'activité 2009 de la Politique de la Ville ;
- **d'approuver** les principes de prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur l'année 2010 sur les mêmes bases que la convention 2007-2009.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Correspondants de nuit - financement 2010-2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de mandater** Monsieur le Président afin de rencontrer le Président du Conseil Général et d'obtenir une décision claire sur la position du département
- **de décider**, si le Conseil général confirme sa participation au dispositif, d'attribuer le marché à l'association ACOGE pour en assurer la poursuite pour les 3 prochaines années 2010 à 2012 ;
- **de décider** de la suite à donner au dispositif des correspondants de nuit de l'agglomération au Conseil communautaire de décembre et principalement sur la convention financière triennale précisant les engagements

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

17. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - ORVITIS : acquisition-amélioration de 5 logements (PLAi), 4 rue Joseph Garnier à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire – BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (PLAi), situés 4 rue Joseph Garnier à Dijon, **une subvention d'un montant de 46 949,40 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne : construction de 20 logements (15 PLUS, 5 PLAi), 16-20 rue Marceau à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 11 rue Colonel Marchand - BP 128- 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (15 PLUS, 5 PLAi), situés 16- 20 rue Marceau à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 215 557,66 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 116 929,58 € pour surcoût de construction,
 - 98 628,08 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne : construction de 96 logements (72 PLUS, 24 PLAi), allée des Poètes à Chevigny-St-Sauveur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 11 rue Colonel Marchand – BP 128 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 96 logements collectifs (72 PLUS, 24 PLAi), situés allée des Poètes à Chevigny-St-Sauveur, **trois subventions d'un montant total de 1 298 735,44 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 608 681,25 € pour surcoût de construction,
 - 594 054,19 € pour surcharge foncière,
 - 96 000 € pour l'installation de panneaux solaires.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des

- dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - ORVITIS : acquisition en VEFA de 36 logements (31 PLUS, 5 PLAI), 44 rue En Paillery à Saint-Apollinaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 36 logements individuels groupés (31 PLUS, 5 PLAI), situés 44 rue En Paillery à Saint-Apollinaire, **deux subventions d'un montant total de 302 016,22 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 208 174,13 € pour surcoût de construction,
 - 93 842,09 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPAC de Dijon : acquisition en VEFA de 5 logements (4 PLUS, 1 PLAI), "Les Villas de Tristan" 91 boulevard des Bourroches à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements individuels (4 PLUS, 1 PLAI), au sein du programme « Les Villas de Tristan » situé 91 boulevard des Bourroches à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 72 879,65 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 47 161,13 € pour surcoût de construction,
 - 25 718,52 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne : acquisition en VEFA de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAI), avenue Franklin Roosevelt à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements collectifs (5 PLUS, 2 PLAI), situés « Résidence Marie Galante » avenue Roosevelt à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 74 906,30 €**,

établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 52 299,90 € pour surcoût de construction,
- 22 606,40 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 2 rue Virginie Ancelot - Acquisition d'une propriété bâtie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les Consorts BERNARD, la propriété bâtie située 2 rue Virginie Ancelot, cadastrée section CO n°21 et n°296 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant la somme de 126 000 €, conforme à l'évaluation des Domaines ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - Foyer Dijonnais : acquisition-amélioration d'un logement (PLAi), 25 impasse Balzac à Neuilly-lès-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLAi), situé 25 impasse Balzac à Neuilly-lès-Dijon, **une subvention d'un montant de 19 695,60 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

25. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Lutte contre les discriminations - Mise en oeuvre d'actions de Lutte contre les discriminations et demande de financement auprès de l'Acse régionale.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'engager**, en partenariat avec l'Acse régionale, des actions en priorité sur les axes 1 et 3 pré-cités ;
- **de solliciter** l'Acse régionale pour une aide de 10 000 € pour la réalisation d'actions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

26. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention 2009 à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'attribuer à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, une subvention de 5 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater cette somme ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les crédits de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Mazen Sully à Dijon - Acquisition du bassin de rétention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'acquisition sur la Semaad, du bassin de rétention du "Parc Mazen Sully" à Dijon, au prix de 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC ;
- de dire que cette acquisition sera réalisée par acte administratif ;
- d'autoriser Monsieur le président, à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy à Dijon - Cession lots D2 - D3

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la Semaad à procéder à la vente des lots n° D2 - D3 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy à Dijon - Cession du lot E2

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser la Semaad à procéder à la vente du lot n° E2 sur le Parc Valmy à Dijon.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Opération Beauregard à Longvic - Convention de concession entre la SPLAAD et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de confier à la SPLAAD la réalisation de l'opération dite « Beauregard » ;
- d'approuver le projet de convention de concession d'aménagement pour l'étude, la réalisation et la

- commercialisation de cette opération ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de concession d'aménagement relative à cette opération ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

31. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Capnord à Dijon - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement avec la Seemad

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement du 23 septembre 2003 passée avec la Semaad, ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

32. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CDG "Calypso" - Subvention d'aide à l'immobilier

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer**, aux côtés des partenaires locaux, une subvention de 40.000 € à BATIFRANC, au profit de la Sarl CDG, dans les conditions prévues à la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Animation de l'Association TAE - Subvention de fonctionnement 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 13 750 € à l'Association TAE, aux côtés de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, au titre de sa première année de fonctionnement ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Agro-Environnement - Subvention de fonctionnement 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'uB-Filiale, au titre de la gestion administrative et financière de Welience Agro Environnement, une subvention de fonctionnement de 18.500 € pour l'exercice 2009, aux côtés des partenaires locaux, et ce, conformément à l'engagement pris lors de la signature de la convention cadre

le 28 novembre 2007 ;

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir avec l'uB-Filiale définissant les modalités de versement de la subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Campus Innovant - Convention avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne, l'Université de Bourgogne et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutient l'opération "Campus Innovant" aux côtés de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de l'Université de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Association Entreprendre pour Apprendre - Bourgogne - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** une subvention de 5 000 € à l'Association Entreprendre pour Apprendre - Bourgogne
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

37. DEPLACEMENTS Tramway - Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** en compte les réserves émises par la commission d'enquête sur le projet de réalisation des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et de répondre favorablement à toutes les recommandations formulées par cette dernière ;
- **d'y apporter**, en conséquence, les modifications et améliorations exposées dans le document de synthèse annexé à la présente délibération ;
- **de déclarer** l'intérêt général du projet de réalisation des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise au regard des motifs et considérations exposés dans le document de synthèse annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** monsieur le Président à solliciter de monsieur le Préfet de la Côte d'Or la déclaration d'utilité publique du projet ainsi modifié ;
- **d'autoriser** monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

38. DEPLACEMENTS Convention de co maîtrise d'ouvrage avec l'Université de Bourgogne pour des travaux induits par la réalisation de la plate forme du Tramway sur le campus

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage publique relatif aux travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la création des deux lignes de tramway sur le territoire de l'Agglomération Dijonnaise;
- **de désigner** la Communauté d'Agglomération Dijonnaise comme maître d'ouvrage unique;
- **d'autoriser** la Communauté d'Agglomération Dijonnaise à prendre en charge financièrement l'intégralité de l'opération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage publique relative aux travaux de déplacement des réseaux dans le cadre de la création de deux lignes de tramway sur le territoire de l'agglomération dijonnaise;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

39. DEPLACEMENTS Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du dépôt mixte tramway-bus

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 du marché 09.20 relatif à la maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance de Dijon Chenôve
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

40. DEPLACEMENTS Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre générale pour la réalisation de deux lignes de tramway

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 3 au marché 07.52 relatif au Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

41. DEPLACEMENTS Dijon - 125 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les consorts PERRIAU, une parcelle de terrain située 125, Avenue Jean Jaurès, d'une superficie totale de 6 m², cadastrée section DH n°19 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail, de la boîte aux lettres, de reconstitution des plantations qui seraient endommagées, la reconstruction du pilier et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;

- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 1 800,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

42. DEPLACEMENTS Dijon - 34 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur les époux VERPEAUX, l'appartement situé 34 avenue du Drapeau constituant le lot 4 de la copropriété cadastrée section AT n°130 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 352 375 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

43. DEPLACEMENTS Dijon - 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette - Acquisition d'un appartement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur PARTOUCHE Patrick, l'appartement et le terrain situés 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette à Dijon, constituant les lots 1 à 6, 8, 9, 10, 11 et 14 de la copropriété cadastrée section AT n°98 ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de ce logement jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 435 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

44. DEPLACEMENTS Dijon - 21 boulevard Henri Camp - Acquisition d'une maison d'habitation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la SCI AAL, représentée par M. et Mme LAURENT, la maison située 21 boulevard Henri Camp, cadastrée section DP n°494 et comprenant notamment un panneau d'affichage publicitaire ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de la maison jusqu'au 30 juin 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;

- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 481 446 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

45. DEPLACEMENTS Dijon - 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette - 65 bis avenue du Drapeau - Réalisation d'un échange

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de procéder à un échange** avec Monsieur PARTOUCHE Macklouf dit Marc, concernant l'appartement dont il est propriétaire situé 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette à Dijon, constituant les lots 7, 13 et 15 de la copropriété cadastrée section AT n°98 et un appartement dont le Grand Dijon est propriétaire situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, qui sera soumis au régime de la copropriété et qui sera libre d'occupation à compter du 1er janvier 2010 ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de son logement jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cet échange interviendra moyennant une soulte totale de 154 500 € au profit de Monsieur PARTOUCHE Macklouf dit Marc ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

46. DEPLACEMENTS Dijon - 38 avenue du Drapeau - 65 bis avenue du Drapeau - Réalisation d'un échange

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de procéder à un échange** avec Mademoiselle PIERSON Yvette, concernant une maison dont elle est propriétaire située 38 avenue du Drapeau à Dijon, cadastrée section AT n°128 et un appartement dont le Grand Dijon est propriétaire situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, qui sera soumis au régime de la copropriété ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de son bien jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cet échange interviendra moyennant une soulte totale de 107 880 € au profit de Mademoiselle PIERSON Yvette ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

47. DEPLACEMENTS Dijon - 26 avenue du Drapeau - Accompagnement au relogement d'une locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Mademoiselle ARMENOULT Elodie, locataire d'un appartement situé 26 avenue du Drapeau, une indemnité de transfert ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un coût total de 1 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

48. DEPLACEMENTS Dijon - 13 boulevard Henri Camp - Accompagnement au relogement d'une locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Madame SIMONETTI Elizabeth, locataire du studio situé 13 boulevard Henri Camp, une indemnité de transfert ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un coût total de 1 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

49. DEPLACEMENTS Amélioration de la voirie dédiée au réseau DIVIA - Attribution de fonds de concours à la Commune de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de DIJON à hauteur de 50 % du montant des opérations, soit un total de 32 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

50. ENVIRONNEMENT Elaboration d'un Plan Climat Energie Territorial - Constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Dijon et Chenôve

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer**, dans le cadre des études à réaliser pour la mise en oeuvre d'un Plan Climat Energie Territorial, un groupement de commande entre les Villes de Dijon et de Chenôve et la Communauté de l'agglomération dijonnaise

- **d**e désigner la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement
- **d**'approuver le projet de convention à intervenir entre les parties annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- **d**'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

51. ENVIRONNEMENT Plan de prévention des déchets -Contractualisation avec l'ADEME pour un plan de prévention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d**'engager la collectivité dans le plan de prévention des déchets;
- **d**'autoriser le Président à remplir l'ensemble des pièces nécessaires pour obtenir des financements pour la mise en place de ce programme local de prévention des déchets.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

52. ENVIRONNEMENT Conventions avec les communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot concernant l'utilisation des déchetteries de Chenôve et Marsannay-la-Côte

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d**'approuver les conventions ci-annexées, permettant aux habitants de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot, d'accéder aux déchetteries de Chenôve et de Marsannay-la-Côte ;
- **d**'approuver le montant des contributions dues annuellement au Grand Dijon par les communes
- **d**e dire que ces conventions sont applicables à compter du 1er janvier 2010 pour une période d'un an, renouvelable par période d'un an et dans la limite de deux fois ;
- **d**'autoriser le Président à signer les conventions autorisant respectivement les habitants des communes de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot, à accéder aux déchetteries de Chenôve et de Marsannay-la-Côte.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

53. ENVIRONNEMENT Plate forme de traitement en vue du recyclage de déchets inertes du BTP - Convention d'occupation temporaire du domaine privé

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d**'approuver les clauses et conditions de la convention d'occupation du domaine privé dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **d**'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir les formalités subséquentes.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 12 PROCURATIONS

54. ENVIRONNEMENT Maintenance des points enterrés de l'Agglomération dijonnaise - Proposition d'aide aux bailleurs sociaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** aux bailleurs publics une subvention d'investissement pour les conteneurs enterrés à hauteur de 1 000 euros par point et ce dans la limite de 50 000 euros / an pour l'ensemble des bailleurs.
- **d'autoriser** le Président à signer avec les bailleurs les conventions relatives à ces subventions.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

55. QUESTIONS DIVERSES Fournitures de véhicules de collecte de déchets ménagers - Lancement d'une consultation par Appel d'Offres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la définition des besoins annexée relatif au marché ayant pour objet la fournitures de véhicules de collecte de déchets ménagers.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché
- **d'autoriser** le Président à lancer une nouvelle procédure, en cas de déclaration d'infructuosité
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieur à 5%

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon le 2 novembre 2009

Le Président
